



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE N°52 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 AVRIL 2021

Convocation en date du : 22 Avril 2021

Présidence : Monsieur Claude COURVOISIER

Lieu : Espace Carouge à Levier _Communauté de Communes Altitude 800

Membres en exercice : 24

Arc-sous-Montenot	Patrick GRILLON	X
Bians-les-Usiers	Aurélien DORNIER	X
	Martial BICHET	X
Chapelle d’Huin	Béatrice PRITZY	X
	Cédric BRAGARD	X
Évillers	Jean-Philippe DESCOURVIERES	Proc. à Claude Courvoisier
Gevresin	Louis BOURGEOIS	X
Goux-les-Usiers	Éric BOURGEOIS	X
	Claudine CATTET	X
	Nicolas ROYET	X
Levier	Marc SAULNIER	X
	Nathalie SIEVERT	X

Levier	Isabelle CUENOT	X
	François GARCIA	X
	Coralie GABRY	Excusée
	Frédéric DOLE	X
	Christophe MICHEL	X
	Léonie SCHNEITER	X
	Bernard JEANNIN	X
Septfontaine	Christian RATTE	Représenté par Jérémie GUYOT
Sombacour	Frédéric TOUBIN	Excusée
	Ahmed KALLAL	X
Villeneuve d’Amont	Marie-Claire MONNIN	X
Villers-sous-Chalamont	Claude COURVOISIER	X

X = membre présent à la réunion. Quorum Atteint

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal n°51 du 12 Avril 2021.

1. Travaux à l'école d'Evillers : dossiers de subventions,
2. Groupement de commande d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de création ou d'extension d'un groupe scolaire sur Levier,
3. Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage études pour le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP),
4. Attribution de maîtrise d'œuvre dans le cadre du Projet de regroupement de l'IME l'EVEIL avec le RPI de la Joux,
5. Participation financière à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue pour 2021,
6. Convention 2021 avec l'Office du tourisme du Pays du Haut-Doubs,
7. Création et suppression d'un poste d'adjoint administratif.

Informations diverses

Eric BOURGEOIS est désigné secrétaire de séance pour ce conseil.

Validation du procès-verbal n° 51 :

Pas d'observation sur le procès-verbal du dernier conseil.

1. Travaux à l'école d'Evillers : dossiers de subventions

François GARCIA, vice-Président en charge des bâtiments expose les problèmes constatés lors de la visite des écoles en Septembre 2020 et fait lecture aux conseillers communautaires des devis pour les travaux prévus à l'école d'Evillers pour un montant total de 18 820.80 euros.

Ces travaux portent sur la rénovation d'un mur de l'école, la pose de deux portails et de deux portillons mais aussi sur la réfection d'une partie de la toiture du préau.

Le Président fait part à l'assemblée de l'importance de réaliser ces travaux afin de maintenir la sécurité des enfants.

Béatrice Pritzky, demande si les travaux ont été prévus au budget 2021. Le Président lui répond que oui.

Ahmed KALLAL précise qu'il ne prendra pas part au vote pour cette décision.

L'exposé entendu, le Président propose à l'assemblée de :

- VALIDER ces trois devis pour un montant total de 18 820.80 euros,
- L'AUTORISER à signer ces devis et d'effectuer toutes les démarches liées à ces travaux,
- L'AUTORISER à déposer des dossiers de subventions au titre de CAP 25 et de la DETR/DSIL.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés valide ces propositions.

2. Groupement de commande d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de création ou d'extension d'un groupe scolaire sur Levier

Le Président explique la nécessité de réaliser un groupement de commandes pour l'AMO de ce projet qui concerne d'une part la CCA 800 (compétence école) et d'autre part la Commune de Levier (compétences périscolaire et petite enfance).

La délibération a donc pour but de valider l'AMO en passant un groupement de commande conformément aux dispositions de l'art 8 du code des marchés publics pour répondre aux besoins multiples énoncés précédemment. La commune de Levier prendra également une délibération en ce sens.

La CCA 800 sera le coordinateur principal et financera l'étude à hauteur de 2/3 des dépenses de cette étude contre 1/3 pour la commune de Levier, subvention déduite.

Marc SAULNIER prend la parole et indique qu'il est important pour les deux collectivités de s'associer et précise qu'il y aura bien une distinction entre le périscolaire et l'école que ce soit physique ou financier.

Le Président fait lecture de cette convention qui sera annexée à la présente décision et fait part à l'assemblée du règlement de consultation de l'appel d'offres qui sera prochainement lancé.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide la création d'un groupement de commandes AMO avec la Commune Levier,
- Autorise le Président à déposer un dossier de subvention auprès du Département,
- Autorise le Président à lancer la consultation des bureaux d'études,
- Autorise le Président à mandater à hauteur de 2/3 des dépenses, subvention déduite et à re facturer par le biais d'un titre à la commune de Levier le tiers restant,
- Signer tous documents liés à l'AMO.

3. Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage études pour le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

Dans le cadre de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement, il est nécessaire de réaliser le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) étant en cours de finalisation, il est important de lancer, rapidement, les études nécessaires à sa rédaction.

Le modèle de cahier des charges prescrit par l'Agence de l'Eau étant très technique, le Président propose de se faire accompagner par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Le bureau d'études retenu aura pour mission la rédaction de ce cahier qui nous permettra de lancer l'appel d'offres relatif aux études de terrain.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Accepte d'engager une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- Autorise le Président à rédiger le cahier des charges,
- Autorise le Président à déposer un dossier de subvention auprès du Département,
- Autorise le Président à effectuer tous documents relatifs à ce dossier.

4. Attribution de maîtrise d'œuvre dans le cadre du Projet de regroupement de l'IME l'EVEIL avec le RPI de la Joux

Le Président fait lecture de la proposition d'honoraire de l'Architecte Rachel THURIET pour un montant HT de 39 900€ qui travaille sur ce dossier depuis le mandat précédent.

Il précise qu'il s'agit là de la même configuration administrative que l'AMO de l'école de Levier à savoir une partie scolaire qui relève de la compétence CCA et une partie périscolaire qui, elle relève, de la compétence des trois communes de Villeneuve d'Amont, Arc-sous-Montenot et Villers-sous-Chalamont. Une convention devra être rédigée à l'avenir et une répartition financière sera également mise en place entre ces quatre collectivités.

Marie-Claire MONNIN précise qu'un travail est en cours avec l'ensemble des acteurs de ce projet à savoir : les enseignantes, le Directeur de Famille Rurales, l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté...

Eric BOURGEOIS demande le nombre de classes prévues. Marie-Claire MONNIN lui répond qu'il y aura 3 classes pour le RPI de la Joux et trois pour les élèves de l'IME l'éveil.

Monsieur le Président poursuit la lecture du devis et explique que la mission se décompose en plusieurs phases :

- Conception : Esquisse et permis de construire,
- Préparation de chantier : DCE, préparation des marchés et analyse des offres,
- Chantier : suivi des travaux, vérification des factures et réception des travaux.

Le montant est forfaitaire et ne variera pas quel que soit le montant final des travaux, sauf changement de programme de la part de la CCA 800.

Le montant étant en dessous du seuil des marchés des collectivités territoriales, le Président propose à l'assemblée de valider cette proposition.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Rachel THURIET, Architecte, pour un montant HT de 39 900€,
- Autorise le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le début des travaux serait envisagé début 2022.

5. Participation financière à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue pour 2021

Le Président informe la nécessité de délibérer concernant la participation financière de la collectivité au profit de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haut Doubs Haute Loue (EPAGE HDHL) au titre de l'année 2021.

Les participations demandées sont les suivantes :

Participation en fonctionnement pour 14 022.12€

Participation en investissement pour 12 495.07€

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité valide ces deux participations d'un montant global s'élevant à 26 517.19€

Le Président informe que les crédits sont inscrits au budget principal.

Le conseil à 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette contribution financière et à émettre les mandats correspondants.

6. Convention 2021 avec l'Office du tourisme du Pays du Haut-Doubs

Vu la délibération du 20 juin 2016 relative au lancement du processus de mise en place d'un office de tourisme de destination pour le Haut-Doubs,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 relative au coefficient de touristicité et participation des EPCI,

Vu la délibération du 29 octobre 2018 approuvant la création d'un office de tourisme intercommunautaire,

Monsieur le Président donne lecture :

- de la convention-cadre ayant pour objet de définir et de préciser les droits, obligations et responsabilités incombant aux diverses communautés de communes du Pays du Haut Doubs ainsi que les participations financières pour l'année 2021 avec un montant de 10 150 € pour notre communauté de communes,
- de la demande du bureau de l'office de tourisme du Pays du Haut Doubs qui propose, en plus de la convention cadre et du budget de fonctionnement, de faire délibérer la communauté de communes pour valider un fonds de soutien aux actions du contrat station de 1 440€ pour poursuivre ses actions de développement et notamment de permettre la continuation de la réflexion sur les stratégies d'accueil et sur le projet de l'office. La répartition de ce fonds se fait par rapport au coefficient de touristicité des collectivités.

Le conseil communautaire à 21 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- autorise le Président à signer la convention pour l'année 2021 avec l'association office de tourisme du Pays du Haut Doubs précisant la participation financière de 10 150€ de notre collectivité,
- accepte le versement d'une participation exceptionnelle de 1 440 € comme défini dans la convention jointe.

7. Création et suppression d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à hauteur de 35/35^{ème} afin de pallier à un accroissement permanent de l'activité administrative.

Le poste de 28/35^{ème} est à supprimer. L'effectif pour cette catégorie ne change pas.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte la création d'un poste d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à hauteur de 35/35^{ème} à compter du 1er avril 2021.
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette création.

Informations diverses

- Recrutement en cours d'un(e) chef(fe) de projet « Petites Villes de Demain ». Trois entretiens sont prévus le lundi 3 mai 2021.
- Demande lors du conseil d'école de Goux-les-Usiers : Que faire des manuels scolaires réformés ? Il faut inviter la Directrice à prendre contact avec l'Association des parents d'élèves.
- Vérifications électriques des écoles par l'APAVE. Il ne reste à ce jour que l'école de Septfontaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La Secrétaire de Séance,
Eric BOURGEOIS



Le Président,
Claude COURVOISIER

